



**MATERIAL SAFETY DATA SHEET**

**MSDS Number:** 1203F

**Section 1**

**DÉTAILS RELATIFS AU PRODUIT ET COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ**

Appellation commerciale: CIMENT CANADIEN OATEY LO-VOC CPVC FLOWGUARD GOLD 1-STEP GOLD  
Numéros de produit: 31547  
Utilisation du produit: Ciment destine aux tuyaux de plastique CPVC  
Formule: Resine CPVC dans une solution de solvant  
Synonymes: Ciment pour tuyaux de plastique CPVC  
Raison sociale: Oatey Company 4700 West 160th Street, Cleveland, Ohio 44135  
etadresse postale: www.oatey.com  
N° de téléphone: (216) 267-7100  
(Oatey):  
N° de téléphoned'urgence: For Emergency First Aid call 1-877-740-5015. For chemical transportation emergencies ONLY, call Chemtrec at 1-800-424-9300. Outside the U.S. 1-703-527-3887.  
Rédacteur: Technical Department  
Date de rédaction: 09/11/2015

**Section 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RISQUES**

Situations d'urgence - Aperçu :  
Liquide dorée d'odeur éthérée. Le liquide et les vapeurs sont extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané et irriter les yeux et la peau. L'inhalation des vapeurs et des brumes risque d'irriter les voies respiratoires et d'attaquer le système nerveux central. L'ingestion peut entraîner une irritation, des nausées, des vomissements, la diarrhée et des troubles des reins ou du foie. Risque d'aspiration. Peut être mortel en cas d'absorption. Les symptômes peuvent être retardés.

**Section 3 COMPOSITION/DÉTAILS RELATIFS AUX INGRÉDIENTS**

<u>INGRÉDIENTS:</u>	<u>% pd/pd :</u>	<u>N° CAS :</u>	<u>ACGIH VLE MPT:</u>	<u>OSHA PEL MPT:</u>	<u>AUTRE:</u>
Tétrahydrofurane	30 à 50%	109-99-9	50 ppm(peau) 100 ppm LECT	200 ppm	25 ppm (Mfg)
Méthyléthylcétone	10 à 30%	78-93-3	200 ppm 300 ppm LECT	200 ppm	Néant
Acétone	7 à 13%	67-64-1	500 ppm 750 ppm LECT	1000 ppm	Néant
Cyclohexanone	7 à 13%	108-94-1	20 ppm(peau) 50 ppm LECT	50 ppm	Néant
Résine CPVC (non dangereux)	12 à 20%	68648-82-8	10 mg/m3	Non établie	Néant
Silice sublimée (non dangereux)	1 à 5%	112945-52-5	10 mg/m3	Non établie	Néant

Classification de risques OSHA : Inflammable, irritant, effets sur les organes

**Section 4 PREMIERS SOINS**

COMPOSER LE 1-877-740-5015 ou 1-303-623-5716 À FRAIS VIRÉS

Peau: Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Laver les zones exposées à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste. Enlever le ciment sec à l'aide du nettoyant Oatey pour les mains du plombier ou d'huile pour bébés.

Yeux:	Si le matériel entre en contact avec les yeux ou si les vapeurs causent une irritation, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau jusqu'à dissolution complète du produit chimique. Si l'irritation persiste, veuillez consulter un docteur.
Inhalation:	Si des symptômes se manifestent à la suite d'une exposition au produit, amener la victime à l'air frais. Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène. Donner la respiration artificielle si la respiration cesse. Demander immédiatement une assistance médicale.
Ingestion:	<b>NE PAS FAIRE VOMIR LA VICTIME.</b> Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement en appelant un centre antipoison ou la salle des urgences d'un hôpital. Si des conseils médicaux ne peuvent être obtenus, amener la personne et le produit au centre d'interventions médicales d'urgence ou à l'hôpital le plus proche.

## Section 5

### MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair/ Méthode:	14 à 23 degrés F. (-10 à -5 degrés C) / CCCFP
Inflammabilité:	LIE = 1,8 % volume, LSE = 11,8 % volume
Agent d'extinction:	Utiliser un agent chimique sec, CO2 ou de la mousse pour éteindre le feu. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. L'eau peut être inefficace comme agent d'extinction.
Procédures spéciales de lutte contre les incendies:	Les pompiers doivent porter un respirateur autonome à pression positive et des vêtements entièrement ignifuges dans les endroits d'utilisation et d'entreposage des produits chimiques.
Risques d'explosionet d'incendi inhabituels:	Liquide extrêmement inflammable. Conserver à l'abri de la chaleur et de toutes les sources d'inflammation, y compris les étincelles, les flammes, les cigarettes allumées et les flammes d'allumage. Les contenants risquent de se rompre ou d'exploser à la chaleur d'un incendie. Les vapeurs étant plus lourdes que l'air, elles peuvent atteindre des sources d'inflammation éloignées et créer un retour de flamme. Ce produit contient du tétrahydrofurane. En cas d'exposition à l'air, à la lumière ou en vieillissant, cette substance risque de produire du peroxyde organique explosif.
Produits dedecomposition dangereux:	La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, ainsi que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du chlorure d'hydrogène.

## Section 6

### MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Fuite ou déversement:	Retirer toutes les sources d'inflammation et aérer la zone. Boucher la fuite si cela peut se faire sans risque. Le personnel nettoyant le déversement doit porter un équipement de protection individuelle, y compris un respirateur si les concentrations de vapeurs sont élevées. Absorber le déversement à l'aide d'un agent d'absorption inerte, comme du sable, de la terre ou un autre matériel non combustible. Placer la matière absorbée dans des contenants de métal couverts et étiquetés. Empêcher le liquide de s'infiltrer dans les cours d'eau, les égouts et les voies navigables naturelles. Signaler tout déversement aux autorités conformément aux réglementations. Voir Section 13 pour connaître les renseignements relatifs à la mise au rebut.
--------------------------	--

## Section 7

### MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser le produit dans un endroit doté d'une aération adéquate (équivalent au grand air). Bien se laver après toute manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer dans la zone de travail. Conserver le produit à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'usage. Garder les contenants fermés après l'emploi.
Entreposage:	Ranger le produit dans un lieu frais, sec et bien aéré, loin des matières incompatibles. Garder les contenants fermés après l'emploi.
Autre:	Les contenants « vides » comportent des résidus du produit et peuvent

présenter des risques. Suivre toutes les précautions de la fiche signalétique lors de la manipulation des contenants vides. Ne pas effectuer des travaux de coupe ou de soudure à proximité des contenants vides ou remplis.

**Section 8 MESURES CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Aération:** Ouvrir les portes et fenêtres. Assurer une aération suffisante pour maintenir les émissions à un point d'emploi inférieur aux limites d'exposition recommandées. Si le produit est utilisé dans des endroits cloisonnés, utiliser des ventilateurs d'évacuation. Ces derniers doivent être antidéflagrants ou placés de sorte que les concentrations inflammables de vapeurs de solvant ne soient pas exposées aux appareils électriques ou aux surfaces chaudes.

**Protection respiratoire** Lors des opérations risquant de dépasser la limite d'exposition, un respirateur homologué NIOSH, doté d'une cartouche de vapeur organique, ou un respirateur isolant à adduction d'air est recommandé. La sélection de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration, conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre les incendies, prévoir un respirateur autonome.

**Protection pour la peau:** Des gants de caoutchouc conviennent dans des conditions d'emploi normales du produit. Lors des longues expositions, des gants résistants aux produits chimiques sont requis (4H<sup>MC</sup> ou Silver Shield<sup>MC</sup>) afin d'éviter le contact prolongé avec la peau.

**Protection pour les yeux:** Porter des lunettes protectrices munies d'écrans latéraux ou des lunettes de sécurité.

**Section 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Point d'ébullition :	151 degrés F / 66 degrés C
Point de fusion :	S.O.
Pression de vapeur :	145 mmHg à 20 degrés C
Densité de vapeur :	(Air = 1) 2,5
Composantes volatiles :	78 à 82 %
Solubilité à l'eau :	Négligeable
Valeur pH :	S.O.
Densité spécifique :	0,94 +/- 0,02 à 20 degrés C
Taux d'évaporation :	(BUAC = 1) = 5,5 à 8,0
Aspect :	Liquide dorée
Odeur :	Éthérée
Dissolution dans :	Tétrahydrofurane
État :	Liquide

**Section 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité:** Stable.

**Conditions à éviter** Chaleur, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

**Produits de décomposition** La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, ainsi que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du chlorure d'hydrogène.

**Dangereux:**

**Incompatibilité/matières à éviter:** Oxydants, alcalis, amines, ammoniacque, acides, composés chlorés, composés inorganiques chlorés (hypochlorite de potassium, de calcium et de sodium) et peroxydes d'hydrogène. Risque de dégradation des matières plastiques, des résines et du caoutchouc.

**Polymérisation dangereuse:** Ne surviendra pas.

**Section 11 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA TOXICITÉ**

**Inhalation:** Les vapeurs ou le brouillard risquent d'irriter les muqueuses et les voies respiratoires et d'entraîner la toux, les maux de tête, l'étourdissement, la

lassitude, les nausées, l'essoufflement et les vomissements. Des concentrations élevées peuvent causer la dépression du système nerveux central, une narcose et la perte de conscience. Risque de lésions aux reins, au foie et au poumon.

- Peau: Risque d'irritation avec rougeurs, démangeaisons et douleur. Possibilité d'absorption de la méthyléthylcétone et de la cyclohexanone par la peau, ce qui entraîne des effets similaires à ceux énumérés sous la rubrique « Inhalation ».
- Yeux: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation et le contact direct avec les yeux peut causer une irritation avec rougeurs, picotements et larmoiement. Risque de lésions oculaires.
- Ingestion: L'absorption du produit peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée. L'aspiration durant l'ingestion et le vomissement risque d'entraîner une pneumonie chimique et des lésions pulmonaires. Risque de lésions aux reins et au foie.
- Toxicité chronique: La surexposition prolongée ou répétitive entraîne une dermatite et des lésions aux reins, au foie, aux poumons et au système nerveux central.
- Toxicité: Acétone: DL50 orale, rat: 5800 mg/kg  
CL50 inhalation, rat: 50100 mg/m<sup>3</sup>/8 heures  
Cyclohexanone: DL50 orale, rat: 1620 mg/kg  
CL50 inhalation, rat: 8000 ppm/4 heures  
DL50 peau, lapin: 1 mL/kg  
Tétrahydrofurane: DL50 orale, rat: 1650 mg/kg  
CL50 inhalation, rat: 21000 ppm/3 heures  
Méthyléthylcétone: DL50 orale, rat: 2737 mg/kg  
CL50 inhalation, rat: 23500 mg/m<sup>3</sup>/8 heures  
DL50 peau, lapin: 6480 mg/kg
- Sensibilisation: Aucun constituant du produit n'est connu comme causant une sensibilisation.
- Cancérogénicité: Aucun des constituants n'est répertorié comme étant cancérigène ou soupçonné d'être cancérigène par le programme national américain de toxicologie (NTP), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'administration américaine de la sécurité et de l'hygiène au travail (OSHA). Selon le programme de toxicologie national (NTP) des États-Unis, l'analyse de souris et de rats exposés à des doses de vapeurs de tétrahydrofurane (THF) allant jusqu'à 1 800 ppm pendant 6 heures/jour et 5 jours/semaine durant leur durée de vie a révélé une incidence accrue de tumeurs rénales chez les rats mâles et de tumeurs hépatiques chez les rats femelles. À l'heure actuelle, la signification de ces résultats demeure incertaine pour ce qui est de la santé humaine, et ils peuvent être reliés à des effets spécifiques à une ou plusieurs espèces. Aucune incidence élevée de tumeurs chez les humains n'a été signalée en ce qui a trait au THF. Tant la cyclohexanone (CYH) que le THF ont été classifiés dans le groupe « A3 » (Cancérogène confirmé chez l'animal ; la transposition à l'humain est inconnue) par l'ACGIH (*American Conference of Governmental Industrial Hygienists*).
- Mutagénicité: La cyclohexanone s'est révélée positive lors de bioanalyses sur des bactéries et des mammifères. L'acétone, le méthyléthylcétone et le tétrahydrofurane sont généralement considérés non mutagènes.
- Toxicité reproductrice : La méthyléthylcétone et la cyclohexanone ont été reconnues comme causant la toxicité embryo-fœtale et des anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. Il a été démontré que l'acétone et le tétrahydrofurane entraînent des effets indésirables sur le développement du fœtus uniquement lorsque les niveaux d'exposition provoquent d'autres effets toxiques chez la mère.
- Maladies aggravées par l'exposition: Les personnes souffrant de troubles antérieurs de la peau, des poumons, des reins ou du foie sont plus vulnérables lors de l'exposition à ce produit.

## Section 12 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EFFETS ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'est pas connu comme étant toxique pour les organismes aquatiques.

Cyclohexanone : les valeurs CL50 de 96 heures pour les poissons sont supérieures à 100 mg/L.

Tétrahydrofurane : les valeurs CL50 de 96 heures pour les vairons à grosse tête sont de 2160 mg/L.

Méthyléthylcétone : les valeurs CL50 de 96 heures pour les poissons sont supérieures à 100 mg/L.

Acétone : les valeurs CL50 de 96 heures pour les poissons sont supérieures à 100 mg/L.

Renseignements sur le COV Ce produit dégage des composés organiques volatils (COV) lors de l'emploi. S'assurer que l'utilisation du produit est conforme aux règlements locaux sur les émissions de COV, s'il y a lieu.

Niveau de COV 490 g/L selon la méthode de l'essai SCAQMD 316A.

### Section 13 FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE LA MISE AU REBUT

Élimination: Effectuer l'élimination des résidus conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et régionaux.

N° de déchet dangereux RCRA: U002, U057, U159, U213

N° de déchet dangereux EPA : D001, D035, F003, F005

Catégorie de risque EPA : Déchet inflammable. Déchet toxique (parts du produit en méthyléthylcétone)

### Section 14 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

DOT	<u>Moins de 1 litre (0,3 gallon)</u>	<u>Plus de 1 litre (0,3 gallon)</u>
Numéro UN/NA:	Aucun	UN1133
Nom d'expédition:	Bien de consommation	Adhésifs
Classe de danger:	ORM-D	3
Groupe d'emballage:	Aucun	PGII
Étiquettes de danger: IMDG	Aucun	Liquide inflammable
Numéro UN:	UN1133	UN1133
Nom d'expédition:	Adhésifs	Adhésifs
Classe de danger:	3	3
Groupe d'emballage:	II	II
Étiquette:	Aucune (Quantités limitées exemptes d'étiquetage)	Class 3 (Liquide inflammable)
Point d'éclair (degrés C)	-10 à -5 degrés C	-10 à -5 degrés C

Numéros du guide nord-américain d'intervention en cas d'urgence (2008) : 127

### Section 15 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS

Catégories de risques Sections 311/312 : Problèmes de santé aigus, problèmes de santé chroniques, substance inflammable

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (TPQ): Ce produit ne contient pas de substances chimiques réglementées en vertu de la loi américaine sur les modifications et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA), section 302.

Section 313 produits Chimiques toxiques: Ce produit ne contient pas de substances chimiques réglementées en vertu de la loi américaine sur les modifications et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA), Title III, Section 313.

Déversements à signaler selon la loi CERCLA 103: Tout déversement de ce produit dont la quantité est supérieure à la quantité à signaler (RQ) doit être communiqué au Centre national d'information. La valeur RQ du produit, calculée d'après la valeur RQ attribuée au for tétrahydrofurane (50% max., soit de 1,000 lb), est de 2,000.

Des exigences de divulgation plus rigoureuses que celle édictée par la loi cercla 103 ont cours dans de nombreux états américains. Le

signalement des déversements est obligatoire en vertu des règlements fédéraux, provinciaux et régionaux.

Proposition 65 de l'État de Californie: Ce produit renferme des quantités négligeables de substances chimiques connues dans l'État de Californie pour causer le cancer. Dans des conditions d'usage normales, l'exposition à ces substances à des niveaux supérieurs à celui qualifié de NSRL (aucun niveau de risque considérable) par l'État de Californie est improbable. L'usage de un équipement de protection individuelle (EPI) et les indications de ventilation ont noté dans Section 8 minimisera l'exposition à ces produits chimiques.

Inventaire TSCA Tous les constituants de ce produit sont repris sur l'inventaire des substances chimiques de la TSCA (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques).

Canada Classification SIMDUT: Classe B, Division 2 ; Classe D, Division 2, Sous-division A ; Classe D, Division 2, Sous-division B. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Règlements sur les produits contrôlés (CPR), et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par les CPR.

**Section 16**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

NFPA et HMIS:  
 Codes de risque NFPA: Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 1 Spécial : Néant  
 Codes de risque HMIS: Santé : 2\* Inflammabilité : 3 Réactivité : 1 EPI : G

**Avertissement :**

Les renseignements fournis dans les présentes ont été réunis à partir de sources jugées fiables, à jour et exactes à notre connaissance. Cependant, nous se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les renseignements provenant d'autres sources et décline explicitement toute garantie ni n'assume aucune responsabilité quant à leur emploi.